

RÉCOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- | | |
|------------------------------------|-----------------------|
| 0 Réclamation | : contact@mupras.com |
| 0 Prise en charge | : pec@mupras.com |
| 0 Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

N° W19-541531

120775

<input type="checkbox"/> Maladie	<input type="checkbox"/> Dentaire	<input type="checkbox"/> Optique	<input checked="" type="checkbox"/> Autres
Cadre réservé à l'adhérent (e)			
Matricule :	094 82	Société :	RAM
<input checked="" type="checkbox"/> Actif	<input type="checkbox"/> Pensionné(e)	<input type="checkbox"/> Autre :	ZAHIA BEN SIAMAR KITANID
Nom & Prénom :			
Date de naissance :			
Adresse :			
Tél. :	066110607	Total des frais engagés :	320 Dhs + 200 Dhs + 600

Cadre réservé au Médecin			
Cachet du médecin :			
Spécialiste en Chirurgie Plastique et Esthétique Dr. Assaad Benou Zeroual Meftah Tél. : 05 22 25 74 75			
			
Date de consultation : 13-04-2022			
Nom et prénom du malade : BEN SIAMAR SOUMIA Age : 52			
<input type="checkbox"/> Lui-même <input checked="" type="checkbox"/> Conjoint <input type="checkbox"/> Enfant			
Lien de parenté :			
Nature de la maladie : Névrax + Crampes des Doigts			
En cas d'accident préciser les causes et circonstances :			
Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.			

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : CASABLANCA

Le : 13/04/2022

Signature de l'adhérent(e) :



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES				
Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
13.04.22	cs		3000 HT	INP : 504 BOL. Plastique et P. 1 Rue Masséna 83170 Toulon
22.06.22	Kz		2550 HT	

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
PHARMACIE DE LA MOSQUÉE DR. NABIL	20/06/2022	450,90

ANALYSES ~~CHIMIQUES~~ RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et de Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires
	26/06/2022	P. S. 65	600,00 V.H.

AUXILIAIRES MEDICAUX

AUXILIAIRES MEDICAUX						Montant détaillé des Honoraires	
Cachet et signature du Particien	Date des Soins	Nombre					
		A M	P C	I M	I V		

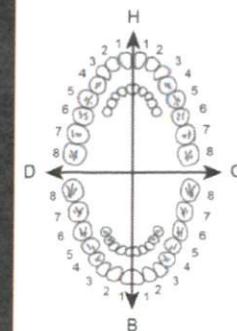
PPV:14DH00
PER:02/25
LOT:1442

LOT: 6793
PER: 02/24
PPV: 79DH90

ue le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES

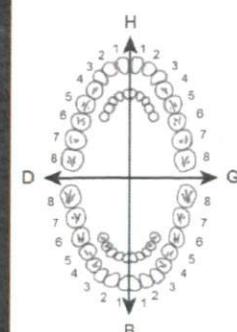
Dents traitées



O.D.F
PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

	H
25533412	21433552
00000000	00000000
D	
00000000	00000000
35533411	11433553



[Création, remont, adjonction]

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

LOT : 2976
PER : 08/23
PPV : 79DH90

LOT : 2976
PER : 08/23
PPV : 79DH90

Dr. Abdelmajid RIFKI

Anatomo-cytopathologiste
Diplômé de l'Académie de Lyon
Ex. enseignant à la Faculté
de Médecine de Casablanca



Pr. Soumaya ZAMIATI

Anatomo-cytopathologiste
Ex. enseignante à la Faculté
de Médecine de Casablanca

مختبر التشريح الدقيق ابن النفيس

CENTRE DE PATHOLOGIE IBN ENNAFIS

0668 42 36 72

8E 566 125

DEMANDE D'EXAMEN ANATOMOPATHOLOGIQUE

De la part du Docteur : A. BOUCHTA

Nom et prénom : A. N. SI AMAR Soumia Age : 19 Ans

Date du prélèvement : 20 JUIN 2022 Réf. antérieure :

Siège et nature du prélèvement :

Renseignements cliniques :

Nevus Tubéreux sur Dos.

Cytologie :

- Frottis : Vagin Exocol Endocol Endomètre

- Date des dernières règles :

- Autres : Ponction Liquide

- Traitements éventuels :

Date :

20 JUIN 2022

Signature

Dr. A. BOUCHTA
Spécialiste en Chirurgie
Plastique et Esthétique
Rue Hassan II 514 35
Tel: 05 22 25 14 35
Zarara Maârif

Dr. Abdelmajid RIFKI

Anatomo-cytopathologiste
Diplômé de l'Académie de Lyon
Ex. enseignant à la Faculté
de Médecine de Casablanca

**Pr. Soumaya ZAMIATI**

Anatomo-cytopathologiste
Ex. enseignante à la Faculté
de Médecine de Casablanca

مختبر التشريح الدقيق ابن النفيس
CENTRE DE PATHOLOGIE IBN ENNAFIS

FACTURE

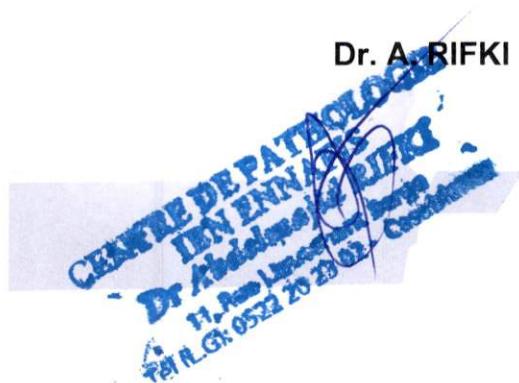
REF : FA22002691

Date de facturation 23 / 06 / 2022
 Médecin traitant Dr. BOUCHTA
 Patient Mme Soumia BENSIAMAR
 Demande référence H222AR1181
 Demande reçu le 20/06/2022

A Payer	600,00	Dhs
coefficient-P	545	
Mode de règlement		

Arrêtée la présente facture à la somme de : SIX CENTS DIRHAMS

Dr. A. RIFKI



ICE 001808260000087 IF 41707227 INPE 91120584 INPE du Laboratoire 093002954

Spécialiste en Chirurgie Plastique & Esthétique

Diplôme du Collège Français de Chirurgie Plastique

Reconstructrice & Esthétique CFCPRE (Paris)

Membre du CFCPRE

Diplôme Interuniversitaire Européen des Lazers (PARIS)

Ex. Chirurgien Plasticien au C.H.U Ibn Rochd

اختصاصي في الجراحة التقويمية والتجميلية

دبلوم في الجراحة التقويمية والتجميلية (باريس)

عضو الأكاديمية الفرنسية للجراحة التقويمية والتجميلية

الدبلوم الجامعي الأوروبي للايزر (باريس)

جراح تقويمي تجميلي سابق بالمستشفى الجامعي ابن رشد

Casablanca, le:

20-06-02

Compte - Rendu Opératoire

Patient (e): Mme BENSIAMAR Soumia

Diagnostic: Nœvus tubéreux du Dos

Compte Rendu Opératoire:

Sous anesthésie Ropac - Exérèse
extra-maçuphalique du nœvus.
Hémostase ligolaire - Suture
en 3 plans - Drapé au Dacryol 4/0,
Dermique au Dacryol 5/0 + Prolène 5/0 -
Sous-cutané au Prolène 6/0 - Drapement.

Dr. A. BOUCHTA
Spécialiste en Chirurgie
Plastique et Esthétique
Rue Asaad Bnou Zorara, Maârif - Casablanca (près Café Menzah et Ciflo)
Tél.: 0522 25 74 35 - GSM: 0664 90 67 53 - E-mail: drabouchta@yahoo.fr

DEMANDE D'ACCORD PREALABLE

Le/...../20....

A REMPLIR PAR L'ADHERENT

Matricule : e-mail : Phones :

Nom et Prénom de l'adhérent :

Nom et Prénom du bénéficiaire :

A REMPLIR PAR LE PRATICIEN

Je soussigné : DR A. BOUCHTA

Estime que l'état de santé de Mlle, Mme, M^{me} BEN S AMAR stable

Nécessite une opération chirurgicale d'une tumeur du dos.

Un acte coté à la nomenclature (préciser le coefficient) K 30

Une hospitalisation de (approximatif) Ambulatoire

A (préciser l'établissement hospitalier)

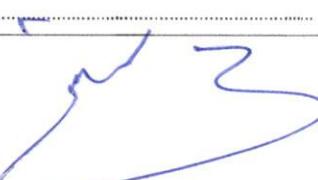
STRICTEMENT CONFIDENTIEL

Renseignements sur la nature de l'affection et de l'acte thérapeutique (à l'attention du médecin conseil de la MUPRAS):

Nœvus tubéreux du Dos -
Exécré Chirurgicale pour asthénie totale -

Cachet, date et signature du praticien

Dr A. BOUCHTA
Spécialiste en Chirurgie
Plastique et Esthétique
7 Rue Assaad Bnou Zarara Maârif
Tél : 05 22 25 74 35



A REMPLIR PAR LE MEDECIN CONSEIL DE LA MUPRAS

Décision :

N.B. cette demande d'accord préalable doit être adressée, mailée ou faxée à la MUPRAS le premier jour ouvrable. Dans le cas contraire, la MUPRAS se réserve le droit de la rejeter.

Dr Abdellah BOUCHTA
Chirurgie Plastique, Reconstructrice et Esthétique

Casablanca, le:20/06/2022

ICE: 001940131000052
Identifiant Fiscal: 40706056

FACTURE N°1280/2022

Nom du(de la) patient(e) : Mme BENSIAMAR Soumia
DIAGNOSTIC : Noevus Tubéreux du Dos

DESIGNATIONS	MONTANT (DH)
Chirurgien K30	900,00
Salle d'opération K30/2	450,00
Anesthésie K10	300,00
PHARMACIE	
Mercryl Laurylée	20,00
Sérum salé	20,00
Xylocaïne adrénalinée	10,00
Compresses	230,00
Seringue jetable	05,00
Lame n° 15	05,00
Gants stériles	10,00
2 Monocryl 4/0	160,00
Monocryl 5/0	80,00
2 Prolène 5/0	160,00
Prolène 6/0	80,00
Steri-strip	20,00
Urgoderm	20,00
Champs jetables	30,00
Total Pharmacie	850,00
Total	2500,00

Arrêtée la présente facture à la somme de:
DEUX MILLE CINQ CENT DIRHAMS.

Signé:
Dr Abdellah BOUCHTA

7A, Rés. Tarik, Rue Asaad Bnou Zarara, Maârif, Casablanca
Tél: 05 22 25 74 35 / GSM: 06 64 90 67 53

*Dr A. BOUCHTA
Spécialiste en Chirurgie
Plastique et Esthétique
1 Rue Asaad Bnou Zarara Maârif
Tél : 05 22 25 74 35*

Dr. Abdelmajid RIFKI

Anatomo-cytopathologiste
Diplômé de l'Académie de Lyon
Ex. enseignant à la Faculté
de Médecine de Casablanca



Pr. Soumaya ZAMIATI

Anatomo-cytopathologiste
Ex. enseignante à la Faculté
de Médecine de Casablanca

مختبر التشريح الدقيق ابن النفيس
CENTRE DE PATHOLOGIE IBN ENNAFIS

Reçu le : 20/06/2022

Édité le : 22/06/2022

Âge : 49 ans

Notre réf. : H222AR1181

Prescripteur : Dr. BOUCHTA

Patient(e) : Mme Soumia BENSIAMAR

Organe : **Peau**

(Naevus tubéreux du dos)

COMPTE RENDU ANATOMOPATHOLOGIQUE

Pièce de biopsie exérèse d'un lambeau cutané de 1,1x0,6cm centré par une lésion saillante polypoïde sessile brunâtre de 0,8x0,6x0,5cm incluse en totalité.

L'examen histologique montre sous un épiderme acanthosique papillomateux hyper orthokeratosique avec hyperpigmentation de la couche basale, une prolifération tumorale naevo-cellulaire dermique faite de thèques naeviques coalescentes ou séparées par une fibrose et englobant les annexes pilo-sébacées. Les cellules tumorales ont un cytoplasme peu abondant éosinophile et basophile pigmenté par places et un noyau arrondi ou ovalaire finement nucléolé. On observe des foyers spitzoïdes et quelques dystrophies nucléaires.

La pigmentation mélanique est modérée, elle est intra et extra-cellulaire.

Le derme est fibreux comportant des vaisseaux congestifs et un infiltrat inflammatoire. Les limites d'exérèse latérales et profonde passent en zone non tumorale.

Conclusion

- Naevus naevocellulaire dermique tubéreux ;
- Absence de malignité.

Dr A. RIFKI



Page 1/1